

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2016

ANCRAGE TERRITORIAL ALIMENTATION - (N° 3355)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 31

présenté par

M. Pellois, Mme Massat, Mme Fabre, M. Peiro, M. Grellier, Mme Troallic, Mme Marcel, Mme Le Loch, Mme Bareigts, M. Laurent et M. Bies

ARTICLE 2

Substituer aux alinéas 2 à 4 l'alinéa suivant :

« 1° La première phrase du deuxième alinéa est complétée par les mots : « , en particulier en matière de développement des circuits courts et de proximité » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à permettre d'optimiser le fonctionnement de l'observatoire de alimentation ce qui concerne notamment les circuits courts et de proximité.